

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de  
compétences par thèmes

Sous matière : Politique  
de la ville-habitat-  
logement

**OBJET :**  
**AMENAGEMENT DU  
SECTEUR DE  
NARCISSOU –  
LANCEMENT D'UNE  
ETUDE PRE-  
OPERATIONNELLE  
CO-FINANCEE PAR  
L'ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
D'OCCITANIE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 05.03.2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 05.03.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 23 MARS 2018

Séance du Conseil Municipal du 12 mars 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

Mme GIRAL Héléne donne procuration à M. DEMANGEOT François,

M. SOL Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Héléne donne procuration à M. LINOu Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

**Absents** :

Mme POUPEAU Nathalie,

**Secrétaire** : Mme BARTHES Chantal,

Monsieur le Maire rappelle :

- le Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération du Conseil Municipal n° 19 en date du 24 janvier 2018 et exécutoire depuis le 30 janvier 2018,
- la servitude de projet intégrée dans le Plan Local d'Urbanisme en vue de réaliser une opération d'aménagement du secteur de « Narcissou », situé au sud-est de la Ville,
- la convention opérationnelle référencée 0341AU2017 signée avec l'EPF Occitanie, le 18 décembre 2017 et approuvée par le Préfet de Région le 22 décembre 2017, pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 22 décembre 2025,

Compte tenu de la complexité et de l'importance du projet, la Commune souhaite réaliser une étude pré-opérationnelle permettant de définir un aménagement de qualité sur le site de Narcissou, dans une démarche de développement durable tout en proposant des outils opérationnels et fonciers adaptés.

Au regard des intérêts communs de la ville et de l'EPF et de la complexité du projet, Monsieur le Maire propose de créer un groupement de commande avec l'EPF Occitanie. Celui ci aura pour objet la désignation, après mise en concurrence, d'un cabinet apte à réaliser l'étude pré opérationnelle susmentionnée.

En outre, l'EPF sera sollicité en vue de participer au co-financement de l'étude dans la limite de 50 % du montant de l'étude arrêtée par la Commune plafonné à 80 000,00 Euros HT.

Dans le cadre du groupement de commande, l'EPF Occitanie et la ville exerceront une co maitrise d'ouvrage.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur en date du 9 mars 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le recours à un groupement de commande avec l'EPF ayant pour objet l'étude pré opérationnelle pour l'aménagement du site de Narcissou.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter de la part de l'EPF d'Occitanie un co-financement de l'étude susmentionnée aux conditions citées ci-dessus.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 12 mars 2018.

Ampliation faite le :  
**20 MARS 2018**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**16 MARS 2018**  
Par publication le :  
**20 MARS 2018**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Po/*



Hervé ANTOINE



Le Maire,

*Patrick MAUGARD*  
**Patrick MAUGARD**

Accusé de réception de Préfecture du 16/03/2018  
N°011-211100763-20180312-2018-42-DE